



Office public de la langue occitane

22 boulevard Maréchal Juin
31 400 Toulouse

Antenne Nouvelle-Aquitaine

14 rue François-de-Sourdis CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

contact@ofici-occitan.eu
05 31 61 80 50

Kit spécial collectivités

Valoriser l'occitan, sa transmission et ses usages sur votre territoire ?

L'Office public
de la langue occitane (OPLO)
et ses partenaires
vous accompagnent.



Gropament d'Interès Public entre :



Gropament d'Interès Public entre :



Mode d'emploi

- Vous trouverez dans ce kit un certain nombre de **fiches thématiques**.
- Ces fiches s'adressent exclusivement aux acteurs des **collectivités**.
- Chaque fiche est **numérotée**.
- Pour chacune d'entre elles, des **ressources** et des **personnes contacts** vous sont proposées.
- L'équipe technique de l'Office public de la langue occitane se tient à **votre disposition** pour tout renseignement complémentaire : n'hésitez pas à la contacter.





1 Ouvrir un cursus bilingue

Qu'es aquò ?

Dans les **écoles publiques**, les cursus bilingues français-occitan sont des classes où l'enseignement est dispensé en langue française et en langue occitane. Les enseignements s'effectuent à **parité horaire** (12h hebdomadaires en français et 12h hebdomadaires en occitan) ou par **immersion** (au-delà de 12h hebdomadaires en occitan, comme pour les *calandretas*). Cette modalité d'enseignement est possible pour les écoles disposant de **plus de 5 classes**.

Pourquoi ?

L'ouverture d'un cursus bilingue dans le 1er degré permet de :

- **Stimuler les capacités cognitives des élèves** : l'enseignement bilingue français-occitan est un outil de « développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles des élèves »¹ qui a une « valeur formatrice »² et qui les aide à mieux apprendre d'autres langues ou d'autres disciplines ;
- **Renforcer le lien des élèves à leur commune** : en apprenant la langue de leur région, les élèves s'imprègnent de l'histoire, des valeurs et de la culture de l'endroit où ils vivent ;
- **Satisfaire une demande de la population** : 80% des habitants du territoire sont favorables au « développement d'une offre d'enseignement de l'occitan de la maternelle au lycée »³ ;
- **S'inscrire dans une dynamique encouragée par l'Etat** : l'État est signataire d'une convention entre les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et l'Office public de la langue occitane (OPLO) visant à « développer la transmission de l'occitan dans le cadre de l'École de la République »⁴.

Comment ?

La demande d'ouverture d'un cursus bilingue s'effectue à **l'initiative de la commune** (elle peut aussi être initiée par les parents d'élèves). C'est un processus de plusieurs mois qui implique différents acteurs : équipes pédagogiques, parents d'élèves, OPLO... La décision finale appartient aux **services départementaux de l'Education nationale** et suit généralement les étapes suivantes :

ETAPE 1 : Etude du projet par la collectivité, en lien avec l'OPLO et ses partenaires ;

ETAPE 2 : Vote d'une délibération par la commune pour demander une étude de faisabilité à l'inspection académique ;

ETAPE 3 : Concertation avec l'équipe pédagogique, avec les parents d'élèves, avec la DSDEN ;

ETAPE 4 : Communication en direction des parents ;

ETAPE 5 : Validation du projet par les services de l'Education nationale ;

ETAPE 6 : Ouverture de la classe à la rentrée scolaire de septembre.

Combien ?

L'ouverture d'un cursus bilingue n'occasionne **aucune dépense complémentaire** de la part de la commune. Des dépenses indirectes peuvent toutefois être générées : adaptation des locaux scolaires, formation de personnels périscolaires bilingues, soutien spécifique aux acteurs associatifs intervenant en milieu scolaire, dotation de l'école en matériel adapté. A noter que les communes ne disposant pas d'enseignement d'occitan sur leur territoire sont tenues de payer un forfait scolaire pour les enfants de plus de 3 ans scolarisés dans les écoles des communes qui proposent un enseignement de l'occitan. L'ouverture d'un cursus bilingue dans la commune permet d'éviter de payer ce forfait.

Pour vous accompagner

Assistance technique & juridique

Cadastre juridique et conventionnel, accompagnement institutionnel, relations partenaires, diffusion de matériel d'information, communication presse, secrétariat :

- **Office public de la langue occitane (OPLO)**
www.ofici-occitan.eu / contact@ofici-occitan.eu

Relations parents d'élèves

Repérage des écoles éligibles, échange avec les parents d'élèves et les parents élus, tenue de permanences, information des familles, pré-inscriptions, accompagnement à la création d'une association de parents d'élèves :

- **Association pour le bilinguisme français-occitan dans l'enseignement public (Òc-Bi)**
oc.bi.free.fr / ocbiassociation@gmail.com

Interactions Education nationale

Consultation du conseil d'école, définition des besoins en postes, enquête d'intérêt, procédure :

- **Office public de la langue occitane (OPLO)**
www.ofici-occitan.eu / contact@ofici-occitan.eu
- **Association pour le bilinguisme français-occitan dans l'enseignement public (Òc-Bi)**
oc.bi.free.fr / ocbiassociation@gmail.com ou ocbioccitania@free.fr

Soutien politique

Intervention d'élue.e, présence d'un.e représentant.e à l'occasion d'une réunion publique ou d'une conférence de presse, demande de support logistique :

- **Région Nouvelle-Aquitaine**
Service Langues & cultures régionales (LCR)
- **Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**
Service Langues & cultures régionales (LCR)
Maison de la Région

Ressources

Vous trouverez sur le site de l'OPLO :

- les éléments juridiques relatifs au **cadre légal du développement des cursus bilingues français/occitan** ;
- une présentation du **fonctionnement d'un cursus bilingue** ;
- un argumentaire sur les **bénéfices de l'enseignement bilingue** ;
- le détail du **protocole relatif à l'ouverture d'un cursus bilingue** dans votre commune ;
- des **exemples de délibérations** prises en conseil municipal, ainsi qu'une **délibération type** ;
- des **modèles de supports de présentation** à utiliser lors de rencontres avec les équipes pédagogiques, de rencontres avec les parents d'élèves ou de conférences de presse ;
- du **matériel de communication** (modèle d'affiche, modèle d'invitation, modèle de communiqué de presse, maquettes de dépliants à destination des parents d'élève) ;
- des **témoignages** d'élue.e.s, de parents d'élèves et d'enseignant.e.s.

¹ Circulaire du 14-12-2021 (MENE2136384C), ministère de l'Éducation nationale.

² Entretien de Gilbert Dalgalian, psycholinguiste, réalisé avec le rectorat de l'académie de Toulouse, mai 2009.

³ Enquête sociolinguistique sur les usages et représentations de la langue occitane, OPLO, 2020.

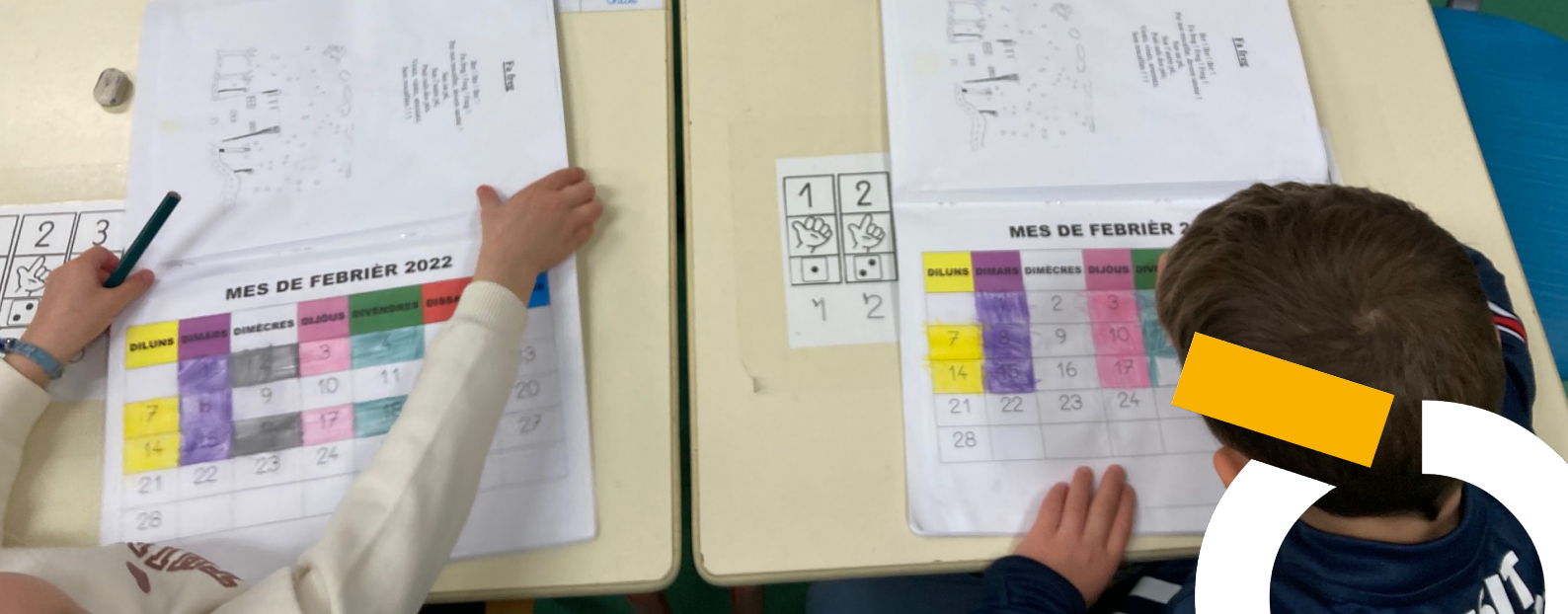
⁴ Convention à retrouver sur le site de l'OPLO.



Gropament d'Interès Public entre :



BIEN PLUS QU'UNE LANGUE www.ofici-occitan.eu



1B Développer l'offre d'enseignement renforcé

Qu'es aquò ?

Dans les **écoles publiques**, l'enseignement renforcé de l'occitan est un enseignement **pluridisciplinaire** de **3 heures par semaine**. Un.e **enseignant.e bilingue** est affecté.e à l'école : pendant son temps d'intervention, soit l'enseignant.e titulaire l'accompagne, soit elle/il s'occupe d'autres élèves sur un projet défini en conseil des maîtres.esses/d'école. A noter que le dispositif concerne **l'ensemble des élèves** de l'école : il commence en maternelle puis s'étend à l'ensemble de l'école au fur et à mesure de la montée des cohortes d'élèves. Cette modalité d'enseignement est particulièrement adaptée pour les écoles disposant de **moins de 5 classes**.

Pourquoi ?

L'ouverture d'un cursus d'enseignement renforcé dans le 1er degré permet :

- **D'ouvrir les élèves au bi/plurilinguisme**, en stimulant dès le plus jeune âge leurs capacités cognitives (intellectuelles, linguistiques et culturelles)¹ et pour les aider à mieux apprendre d'autres langues ou d'autres disciplines ;
- **De renforcer le lien des élèves à leur commune** : en apprenant activement la langue de leur région, ils s'imprègnent de l'histoire, des valeurs et de la culture du territoire où ils grandissent ;
- **De répondre à une demande de la population** : 80% des habitant.e.s du territoire sont favorables au « développement d'une offre d'enseignement de l'occitan de la maternelle au lycée »² ;
- **D'inscrire une commune dans une dynamique encouragée par l'Etat** à travers la loi de 2021 pour la protection patrimoniale des langues régionales et de leur promotion, par la signature des conventions avec les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et l'OPLO visant à développer l'enseignement de l'occitan dans l'École de la République³.

Comment ?

L'ouverture d'un enseignement renforcé de l'occitan s'effectue à l'initiative de la **commune** (elle peut aussi émaner de l'équipe enseignante). La mise en place du dispositif suit les étapes suivantes :

ETAPE 1 : Définition du projet par la collectivité, en lien avec l'OPLO et ses partenaires ;

ETAPE 2 : Demande d'étude de faisabilité par la mairie auprès de la Direction académique de l'Education nationale ;

ETAPE 3 : Réunions d'information, organisées par la DSDEN avec les élu.e.s, les enseignant.e.s et les parents ;

ETAPE 4 : Inscription au projet d'école au cours du conseil d'école pour validation ;

ETAPE 5 : Mise en place du dispositif par la DSDEN à la rentrée suivante avec nomination d'un.e enseignant.e bilingue. - A noter que dans les écoles ou RPI avec des classes d'âge ne pouvant bénéficier d'emblée d'un enseignement renforcé, un enseignement de l'occitan est mis en oeuvre au démarrage du cursus sous la forme 45 minutes à 1h30 par semaine. Cette modalité cesse d'être disponible quand le dispositif est étendu à **l'ensemble des classes l'école ou du RPI**.

Combien ?

Le développement de l'enseignement renforcé n'occasionne **aucune dépense complémentaire** pour la commune. Des dépenses indirectes peuvent être générées pour adapter les locaux scolaires, former le personnel périscolaire ou soutenir les acteurs associatifs intervenant en milieu scolaire. A noter que les communes ne disposant pas d'enseignement d'occitan sur leur territoire sont tenues de payer un forfait scolaire pour les enfants de plus de 3 ans scolarisés dans les écoles des communes qui proposent un enseignement de l'occitan. L'ouverture d'un enseignement renforcé dans la commune évite cet écueil.

Pour vous accompagner

Assistance technique & juridique

Cad战略 juridique et conventionnel, accompagnement institutionnel, relations partenaires, diffusion de matériel d'information, secrétariat :

- **Office public de la langue occitane (OPLO)**
www.ofici-occitan.eu / contact@ofici-occitan.eu

Diagnostic local

Repérage des écoles éligibles, arbitrage cursus bilingue/enseignement renforcé, lien avec les familles :

- **Association pour le bilinguisme français-occitan dans l'enseignement public (Òc-Bi)**
oc.bi.free.fr / ocbiacquitania@free.fr ou ocbioccitania@free.fr

Soutien politique

Intervention d'élus.e.s, présence de représentant.e.s à l'occasion d'une réunion, demande de support :

- **Région Nouvelle-Aquitaine**
Service Langues & cultures régionales (LCR)
- **Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**
Service Langues & cultures régionales (LCR)
Maison de la Région

Ressources

Vous trouverez sur le site de l'OPLO :

- les éléments juridiques relatifs au **cadre légal et réglementaire** du développement de l'offre d'enseignement en occitan ;
- une présentation du **fonctionnement** de l'enseignement renforcé ;
- un argumentaire sur les **bénéfices** de l'enseignement en occitan ;
- le détail du **protocole** pour déployer l'enseignement renforcé de l'occitan dans votre commune ;
- un **modèle d'enquête** sur l'expérimentation de l'enseignement renforcé en langue régionale ;
- la **liste des écoles** où l'enseignement renforcé est proposé ;
- des **témoignages** d'élus.e.s, de parents d'élèves et d'enseignant.e.s.

www.ofici-occitan.eu/fr/developper-lenseignement-renforce



¹ Voir la circulaire du 14-12-2021 (MENE2136384C), ministère de l'Éducation nationale.

² Enquête sociolinguistique sur les usages et représentations de la langue occitane, OPLO, 2020.

³ Convention à retrouver sur le site de l'OPLO.



Calandreta de Béziers (34)
Crédits photo : CIRDOC

1C

Accompagner l'ouverture d'une calandreta

Qu'es aquò ?

Les calandretas sont des **écoles immersives** : l'immersion est une méthode d'apprentissage en occitan qui intègre le français et d'autres langues à mesure de la scolarité. Il s'agit d'écoles **associatives** type loi 1901 qui fonctionnent grâce à l'implication des parents, des bénévoles et de certaines collectivités, en accord avec les autorités académiques. Elles sont **sous contrat avec l'Etat**, qui rémunère lui-même les enseignant.e.s et les recrute via un concours dédié. Le respect de la **Charte Calandreta** est assuré à l'échelle interacadémique par la **Confédération des calandretas**. Dans toutes les écoles, l'enseignement est **laïc** et s'appuie sur une **pédagogie propre** inspirée de la pédagogie Freinet.

Pourquoi ?

Les représentant.e.s des collectivités locales peuvent accompagner les projets d'ouverture de calandretas, généralement portés par des membres de la société civile :

- Pour stimuler les **capacités cognitives** des élèves : intellectuelles, linguistiques et culturelles ;
- Pour encourager les **initiatives citoyennes**, portées par les parents d'élèves ou les bénévoles associatifs ;
- Pour mettre en oeuvre la **convention-cadre** pour le développement de l'occitan, signée entre les Régions et le Ministère de l'Education nationale ;
- Pour promouvoir les **méthodes pédagogiques innovantes** qui ont prouvé leur efficacité dans le développement cognitif des enfants, comme le bilinguisme précoce ou l'expression libre des enfants ;
- Pour faire le lien avec un **projet de territoire**, incluant un axe dédié à la valorisation de la langue occitane.

Comment ?

L'ouverture d'une calandreta est un processus qui peut **prendre du temps**. C'est un projet **associatif**, porté par des acteurs du territoire, et **éducatif**, soutenu par des parents désireux d'y inscrire leurs enfants. L'ouverture de l'école exige l'accord des services académiques. L'**agrément** n'est pas systématique et s'établit au cas par cas. Les élu.e.s peuvent s'appuyer sur les conventions académiques, le soutien de la Confédération des calandretas et de l'OPLO.

- ETAPE 1 : se rapprocher des **parents d'élèves** porteurs d'un projet sur le territoire ;
- ETAPE 2 : identifier les **ressources** mobilisables pour accompagner le projet (subvention à l'association, mise à disposition de locaux, prise en charge des fluides, accompagnement technique...) ;
- ETAPE 3 : mobiliser les élu.e.s pour défendre le projet auprès des **services académiques** ;
- ETAPE 4 : promouvoir les **inscriptions** auprès des parents du territoire.

Combien ?

Le montant de l'enveloppe à consacrer à l'accompagnement d'un projet de calandreta dépend du niveau de soutien souhaité par la collectivité. Il peut s'agir d'un **simple soutien technique** (pour le montage du projet) ou **politique** (pour rencontrer les autorités académiques et soutenir l'ouverture de l'école). Dans le cadre d'une **subvention**, le montant dépendra des arbitrages internes et des besoins de l'association pilotant le projet. Les **misés à disposition** de locaux ou de matériel peuvent, elles, s'effectuer à coûts constants. Les **prises en charge directes** (loyer, fluides, salaires) sont à envisager au cas par cas.

Pour vous accompagner

Office public de la langue occitane

Groupement d'intérêt public (GIP) rassemblant la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Occitanie, le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la Culture et chargé de la politique linguistique

- www.ofici-occitan.eu
- contact@ofici-occitan.eu

Confédération des calandretas

Accompagnement des projets d'ouverture, formation et accompagnement des équipes éducatives, ingénierie pédagogique, soutien à la réalisation des travaux administratifs, comptables et en matière de gestion

- <http://calandreta.org>
- coordinatrix@calandreta.org

Ressources

Vous trouverez sur le site de l'Office public de la langue occitane (OPLO) :

- Un argumentaire sur les bénéfices de l'**enseignement immersif** ;
- Un rapide **historique** du mouvement *calandretas* ainsi qu'un état des lieux des établissements ouverts à ce jour ;
- Une présentation de la **méthode pédagogique** déployée dans les *calandretas* ;
- Des **outils** pour accompagner les projets d'ouverture sur votre territoire (modèles de courriers, de communiqués de presse, etc.) ;
- Des **données** sur les parcours des élèves et les modalités de formation des équipes pédagogiques ;
- Des **témoignages** de parents, d'ancien.ne.s élèves et d'él.u.e.s.



www.ofici-occitan.eu/fr/acompagner-ouverture-calandreta



BIEN PLUS QU'UNE LANGUE

Gropament d'Interès Public entre :



GOUVERNEMENT



www.ofici-occitan.eu

Salle des Mariages

Sala deus Maridatges

VILLE DE Billère

Exemple de signalisation de la mairie de Billère (64), réalisée en partenariat avec le Congrès permanent de la langue occitane.

2

Déployer une signalétique bilingue

Qu'es aquò ?

Déployer une **signalétique bilingue** consiste à utiliser l'occitan, à côté du français, dans l'espace public à travers la signalétique et la communication de la collectivité. Cela peut concerner des **panneaux de signalisation routière** (directions, entrées de commune, limitations...), les **parcours touristiques** (lieux d'intérêts, randonnées...), les **plaques de rues**, la signalétique associée aux **bâtiments** (interne et externe), la **communication institutionnelle** (bulletins municipaux, panneaux d'affichage, sites web, annonces sonores, logos et en-têtes de documents, livret d'accueil des nouveaux arrivants...) ou tout **acte officiel** (mariages, baptêmes civils, naissances, décès, délibérations, convocations...).

Pourquoi ?

Le déploiement d'une signalétique bilingue français-occitan à l'échelle d'une collectivité est une opportunité pour :

- Répondre à une **demande d'une large majorité de la population**¹ de rendre la langue occitane présente et visible dans l'espace public ;
- Renforcer l'**attractivité du territoire**, en lien avec son développement touristique et économique, en valorisant son histoire, sa culture et sa langue ;
- Tisser des **liens entre les générations**, entre locuteurs/trices, apprenant.e.s et non-locuteurs/trices ;
- Compléter les **bénéfices de l'enseignement de l'occitan à l'école** en permettant à la langue d'être présente en dehors du cadre scolaire et ainsi encourager sa pratique.

Comment ?

En fonction du type d'action envisagée (remplacement des panneaux de signalisation routière, adressage des noms de rue, plaques, bâtiments publics, signalétique, actes officiels...), différents partenaires institutionnels seront mobilisés. La mise en œuvre de ces actions suit généralement le schéma suivant :

	ETAPES	ACTEURS
1	Etude linguistique (s'assurer que le nom en occitan ou que la traduction est adéquate)	Congrès permanent de la langue occitane (organisme de régulation linguistique), Institut d'études occitanes (IEO) ou autre asso. locale travaillant sur le patrimoine
2	Prospection technique (analyse des coûts, des quantités)	Services compétents de la collectivité
3	Concertation	Acteurs qualifiés, usagers/ères, habitant.e.s, commission...
4	Systématisation du vote d'une délibération	Assemblée délibérante de la collectivité
5	Communication /valorisation	Services compétents de la collectivité

Combien ?

L'étude linguistique est **gratuite** pour les termes communs (lexiques et traductions déjà disponibles) et les toponymes déjà traduits (se renseigner auprès du Congrès permanent de la langue occitane ou de l'IEO local). Dans le cas contraire, des **frais de traduction** peuvent intervenir. **Le financement des panneaux peut se partager** selon les cas (voirie, lieux historiques, etc.) entre différentes collectivités (Conseil départemental, Conseil régional, intercommunalité, communes) et l'Etat. Des **subventions** existent aussi auprès de certaines collectivités ou de l'Etat. Le surcoût d'une signalétique bilingue est **fortement réduit** dans le cas du renouvellement des panneaux ou d'une nouvelle installation.

Pour vous accompagner

Assistance technique & juridique

Accompagnement, orientation vers les opérateurs institutionnels, identification d'opportunités de financement, relations partenaires, communication, secrétariat :

- **Office public de la langue occitane (OPLO)**
www.ofici-occitan.eu / contact@ofici-occitan.eu

Support linguistique

Traduction, travail sur la toponymie, terminologie (étude des termes propres à un domaine), régulation linguistique (normalisation des formes linguistiques) :

- **Congrès permanent de la langue occitane**
<https://locongres.org/>
<https://lengasocietat.eu/fr>
Pòle lenga e societat : lengasocietat@locongres.org

Méthodologie

Guides pratiques, dispositifs de sensibilisation aux enjeux du bilinguisme, formation à l'enquête toponymique, formation linguistique, panel d'actions à déployer sur le territoire :

- **Institut d'Estudis Occitans (IEO)**
<https://ieo-oc.org/> / direccion@ieo-oc.org

Soutien politique

Opportunités de financement, demande d'intervention d'élus.e.s, présence de représentant.e.s à l'occasion d'une réunion publique ou d'une conférence de presse, toute autre demande de support :

- **Région Nouvelle-Aquitaine**
Service Langues & cultures régionales (LCR)
- **Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**
Service Langues & cultures régionales (LCR)
Maison de la Région

Ressources

Vous trouverez sur le site de l'OPLO :

- Les éléments concernant le **cadre juridique** relatif à la mise en place d'une signalétique et d'une communication bilingues au sein d'une collectivité ;
- Un argumentaire sur les **bénéfices d'un affichage bilingue dans l'espace public** ;
- Le détail des **modalités techniques** pour mettre en place un affichage bilingue au sein de la collectivité ;
- Des **modèles de délibérations** relatives à la mise en place des actions évoquées dans cette fiche ;
- Des **ressources pour la traduction** (bases terminologiques et toponymiques) ;
- Des **exemples de réalisations** (panneaux bilingues, documents bilingues) ;
- Des **témoignages d'élus.e.s.**

www.ofici-occitan.eu/fr/deployer-une-signalétique-bilingue

¹ 70% de la population des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie souhaitent développer les pratiques bilingues dans les lieux publics, d'après l'enquête sociolinguistique sur les pratiques et représentations de la langue occitane publiée en 2020 par l'Office public de la langue occitane.



Gropament d'Interès Public entre :



BIEN PLUS QU'UNE LANGUE www.ofici-occitan.eu

3

Déléguer un.e élu.e à l'occitan

Qu'es aquò ?

La délégation d'un.e élu.e à l'occitan consiste à identifier, parmi les élu.e.s d'une collectivité, un.e référent.e pour les questions relatives à la langue et la culture occitanes. Il peut s'agir de **faire le lien avec les instances académiques** dans le cadre du développement de l'offre d'enseignement (cursus bilingues, *calandretas*, enseignement renforcé...), de **promouvoir la culture et la langue** dans les politiques locales, de piloter des **projets culturels ou linguistiques** ou d'envisager une **déclinaison locale** des stratégies régionale et départementale pour le développement de l'occitan. La ou le délégué.e peut être nommé.e à l'échelle de la commune, de l'intercommunalité ou de tout autre EPCI.

Pourquoi ?

La désignation, au sein d'une équipe municipale ou d'un EPCI d'un.e élu.e à l'occitan est une opportunité pour :

- Marquer la **volonté politique** de l'équipe de s'engager pour la langue occitane ;
- Envisager la promotion de l'occitan de manière **transversale** (lien avec la politique éducative, la politique culturelle, l'attractivité du territoire, la dénomination des voies, etc.) ;
- Identifier un.e **interlocuteur/-trice** auprès des partenaires institutionnels (rectorat, DRAC) et notamment la Région dans le cadre de sa stratégie linguistique (Feuille de route 2021/2027 pour les langues régionales en Nouvelle-Aquitaine, Plan Cultura viva en Occitanie) ;
- Engager une **réflexion croisée** sur l'animation culturelle occitane : fêtes et festivals, ancrage territorial, territorialisation culturelle, création, emploi, etc. ;
- Valoriser un engagement plébiscité par **une large majorité de la population**¹.

Comment ?

La loi prévoit qu'un.e maire ou un.e président.e d'EPCI puisse déléguer une partie de ses fonctions à un.e adjoint.e ou vice-président.e ou **tout.e conseiller/-ère de son choix** (sous réserves que les adjoint.e.s ou des vice-président.e.s soient déjà tou.te.s titulaires d'une délégation, qu'elles ou ils soient absent.e.s ou empêché.e.s). Les étapes de mise en oeuvre d'une délégation à l'occitan sont les mêmes que pour toute autre délégation :

- ETAPE 1 : définition du **périmètre** (délégué.e à « l'occitan », à « la langue occitane », à « la culture occitane », à « la politique linguistique », à « la promotion de la langue occitane »...) ;
- ETAPE 2 : arrêté de **délégation de fonctions**, incluant éventuellement délégation de signature ;
- ETAPE 3 : **vote éventuel** en Conseil en cas d'octroi d'une indemnité de fonction ;
- ETAPE 4 : **publication et affichage** de l'arrêté de délégation (dans les communes de 1 000 habitants et plus, il doit être publié au recueil des actes administratifs).

Combien ?

La désignation d'un.e élu.e à l'occitan n'implique **pas forcément de budget complémentaire**. L'objectif reste d'envisager les usages de la langue occitane dans une approche transversale des politiques locales. Un **budget spécifique** peut toutefois être affecté pour soutenir les opérateurs, accompagner des actions spécifiques ou piloter des initiatives originales.

Pour vous accompagner

Assistance technique

Modalités de délégation de fonction, détails des contours de la délégation, mise en relation avec d'autres élu.e.s délégué.e.s du territoire régional ou interrégional, sensibilisation aux enjeux politiques, linguistiques ou culturels :

- **Office public de la langue occitane (OPLO)**
www.ofici-occitan.eu / contact@ofici-occitan.eu

Support politique

Accompagnement politique, valorisation, mise en relation dans le cadre des politiques régionales et de la stratégie linguistique :

- **Région Nouvelle-Aquitaine**
Service Langues & cultures régionales (LCR)
- **Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**
Service Langues & cultures régionales (LCR)
Maison de la Région

Ressources

Vous trouverez sur le site de l'Office public de la langue occitane :

- Le **cadre juridique** relatif à la délégation de fonctions, pour une commune, une intercommunalité ou tout autre EPCI ;
- La **procédure** permettant de désigner un.e délégué.e au sein de votre collectivité ;
- Un **modèle d'arrêté** du/de la maire ou du/de la président.e de l'EPCI portant nomination d'un.e délégué.e ;
- Un modèle de **délibération** dans le cas d'un vote en assemblée ;
- Une liste de **collectivités ayant déjà mis en place une délégation** autour de la langue occitane ;
- Des éléments concernant la **stratégie régionale en faveur de la langue et de la culture occitanes** ;
- L'intégralité de l'**Enquête sociolinguistique** sur les pratiques et représentation de la langue occitane pilotée par l'OPLO en 2020 ;
- Des **témoignages d'élus.e.s délégués.e.s**.



www.ofici-occitan.eu/fr/deleguer-un-elu-a-l-occitan

¹ 70% de la population des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie souhaitent développer les pratiques bilingues dans les lieux publics, d'après l'enquête sociolinguistique sur les pratiques et représentations de la langue occitane publiée en 2020 par l'Office public de la langue occitane.



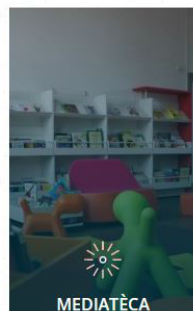
BIEN PLUS QU'UNE LANGUE **www.ofici-occitan.eu**

Gropament d'Interès Public entre :

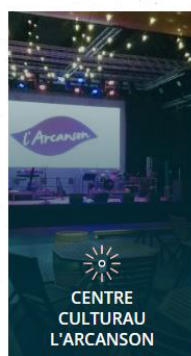


Los mens lésers

estructuras culturaus e esportivas



MEDIATÈCA



CENTRE CULTURAU L'ARCANSON



MUSÈU DEU HYDRAVIATION



GALERIA DE L'OLM



OFICI DE TORISME



4

Proposer une version occitane d'un site web

Exemple du site de Biscarrosse (40), traduit « à la volée » avec le traducteur automatique Revirada.

Qu'es aquò ?

Les collectivités gèrent en direct de nombreux sites web institutionnels : le leur, celui de certains de leurs établissements (d'action sociale ou culturels par exemple), ceux qui sont destinés à des services dédiés (transports, cantine par exemple) ou d'information touristique. Des outils numériques ont récemment été développés pour permettre une **première approche de la traduction** et générer **automatiquement** des versions de ces sites en langue occitane. Ces outils sont pilotés par le **Congrès permanent de la langue occitane**, institution officiellement chargée de la régulation linguistique, et ont pour objectif d'encourager la présence de la langue en ligne en rendant **simples et rapides** les premières démarches des collectivités. Pour un travail de traduction plus poussé, complet et fidèle à la réalité territoriale de la langue, le recours à de vrai.e.s traducteurs/trices reste à privilégier.

Pourquoi ?

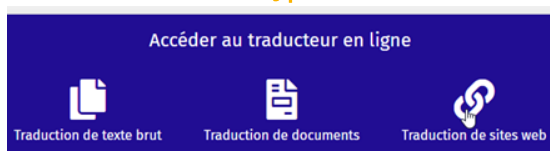
La mise en place d'outils de traduction automatique de sites web en langue occitane présente plusieurs intérêts :

- Elle permet de valoriser l'**engagement politique** de la collectivité en faveur de la langue ;
- Elle peut être envisagée comme un outil dans le cadre d'une stratégie de **marketing territorial** ;
- Toutes les solutions proposées sont **gratuites** ;
- La mise en oeuvre de ces solutions est **simple** et **instantanée**.

Comment ?

Le **Congrès permanent de la langue occitane** a développé une solution qui consiste à utiliser le traducteur automatique REVIRADA. REVIRADA permet de proposer une version en occitan de votre site web en français, ou une version en français de votre site web en occitan, traduit automatiquement « **à la volée** ». La démarche à suivre est à retrouver directement sur le site revirada.eu :

ETAPE 1 : choix du **type de traduction** ;



ETAPE 2 : choix de la **langue source** et de la **langue cible** ;



ETAPE 3 : saisie de l'**url** ;

<https://www.hautespyrenees.fr/>

ETAPE 4 : lancement de la **traduction** ;



ETAPE 5 : intégration d'un **bouton** sur la page d'accueil de votre site, qui pointe vers l'url obtenue.

Combien ?

L'utilisation de l'ensemble de ces outils est **gratuite**. Leur mise en place nécessite seulement la maîtrise de compétences informatiques de base. Pour aller plus loin dans la traduction de vos contenus, il convient cependant d'évaluer les coûts et la faisabilité d'un projet de traduction **professionnelle**. Le Congrès permanent de la langue occitane propose, sur demande, un accompagnement plus poussé et une assistance technique.

→ Générer un bouton

Pour vous accompagner

Accompagnement technique

Conseil, assistance technique, identification de la solution adéquate, démonstrations en ligne, choix de la variante linguistique :

- **Congrès permanent de la lenga occitana**
locongres.org / info@locongres.org

Politiques linguistiques

Développement de l'offre d'enseignement, mise en relation avec les opérateurs de terrain, outils de promotion et de valorisation, ressources :

- **Office public de la langue occitane (OPLO)**
www.ofici-occitan.eu / contact@ofici-occitan.eu

Ressources

Vous trouverez sur le site « Pôle Lenga e societat / Pôle Langue et société » du Congrès permanent de la langue occitane (<https://lengasocietat.eu/fr/pole-langue-et-societe-du-congres/>) :

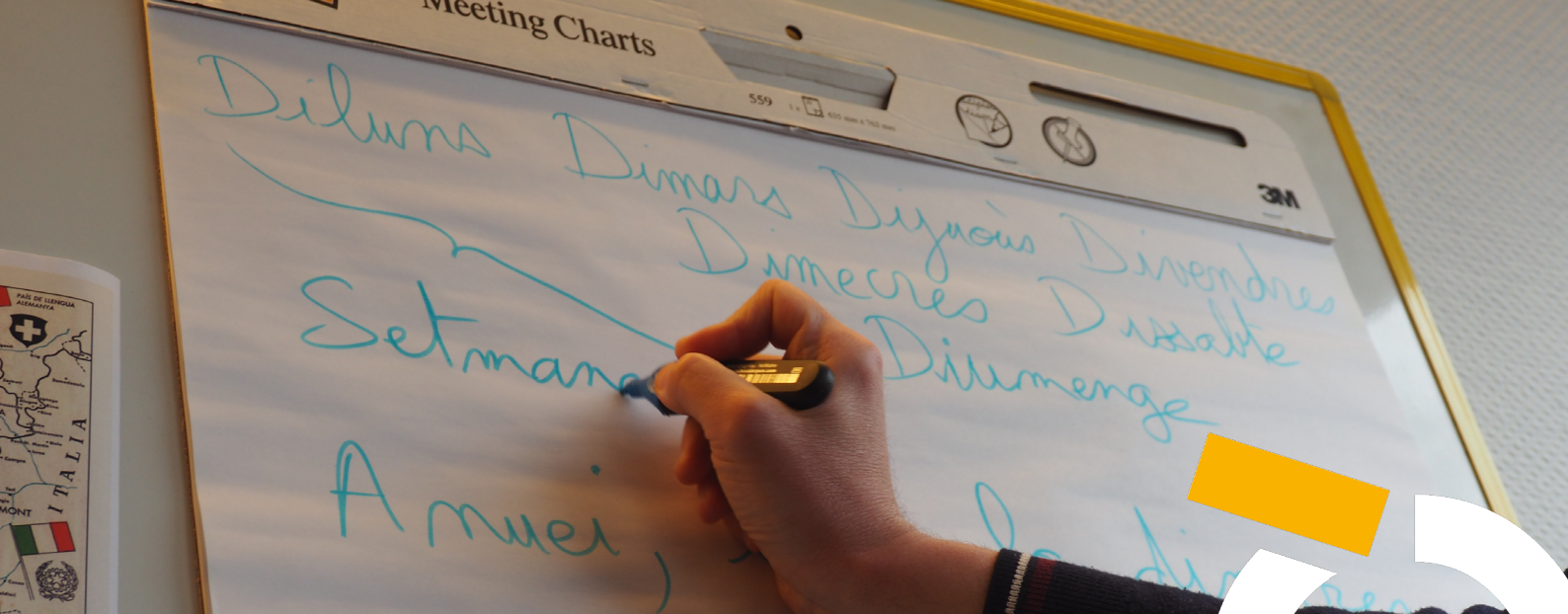
- La présentation de l'**offre de services** en direction des collectivités : traduction de contenus, traduction conseil, traduction simultanée, études toponymiques, lexiques thématiques, sensibilisation, montage de partenariats, accompagnement des politiques linguistiques ;
- Des **tutoriels** pour prendre en main les différents outils ;
- Des exemples de **réalisations**.

Vous trouverez sur le site de l'OPLO (www.ofici-occitan.eu/fr/site-web-bilingue) :

- Des **liens directs** vers l'ensemble des ressources disponibles pour accompagner votre projet ;
- D'autres **outils** pour renforcer la présence de la langue dans votre collectivité ;
- Des **témoignages d'élu.e.s** ;
- Des **ressources** pour développer d'autres actions autour de la langue occitane sur votre territoire.



REVIRADA a été développée dans le cadre du projet européen transfrontalier Linguatéc. Le projet européen EFA 227/16/LINGUATEC « Développement de la coopération transfrontalière et du transfert de connaissances en technologies du langage » a pour but de développer, démontrer et diffuser de nouveaux outils, ressources et applications linguistiques innovants qui améliorent le niveau de numérisation de l'aragonais, du basque et de l'occitan. Le projet a permis la coopération technologique entre les langues pour développer de nouveaux outils et ressources linguistiques, ainsi que de nouvelles applications en ligne pour faciliter l'emploi des trois langues et un accès multilingue au contenu pour les utilisateurs finaux.



5

Former des agents à l'occitan

Qu'es aquò ?

La **formation professionnelle en langue occitane** consiste à faire acquérir aux agents des collectivités des compétences linguistiques de différents niveaux. Des organismes spécialisés et certifiés couvrent l'ensemble du territoire. Ils proposent des formations en groupe, individuelles, en présentiel ou à distance. L'occitan étant une **langue romane** (tout comme le français, le portugais, l'italien ou l'espagnol), quelques semaines d'apprentissage permettent généralement de parvenir à un niveau suffisant pour **comprendre** la teneur d'un échange, **lire** ou **écrire** un texte simple ou s'exprimer à l'**oral**.

Pourquoi ?

Renforcer les compétences linguistiques en occitan des agents d'une collectivité présente un intérêt pour :

- Améliorer les **activités professionnelles** ou les **compétences** qu'elles mobilisent sur certains postes de travail (par exemple : ATSEM des écoles proposant un enseignement de l'occitan, agents liés aux activités touristiques ou culturelles) ;
- Compléter le **plan de formation** de la collectivité en y intégrant une dimension occitane ;
- Permettre aux agents d'obtenir une **certification reconnue** à l'échelle européenne (du niveau A1 au niveau C1) ;
- Proposer une **sensibilisation** des agents à la langue et à la culture de leur territoire ;
- Stimuler l'**adhésion** des agents à un projet de territoire global.

Comment ?

Les **Centres de formation professionnelle à la langue occitane (CFPO)** sont des organismes agréés cofinancés par les Régions. Il existe deux CFPO, un en Nouvelle-Aquitaine (basé à Pau, 64) et CFPO en Occitanie (basé à Béziers, 34). Chacun d'entre eux intervient en priorité sur le territoire régional, mais également en dehors de celui-ci en fonction des demandes ou des contraintes linguistiques ou géographiques. Les CFPO vous accompagnent pour définir votre projet et répondre à vos besoins :

- ÉTAPE 1 : mise en relation avec le service de la collectivité en charge de la formation continue (contact du CFPO régional au verso) ;
- ÉTAPE 2 : définition des attendus pédagogiques et des compétences évaluées en fin de formation ;
- ÉTAPE 3 : identification des besoins internes et des postes concernés ;
- ÉTAPE 4 : déploiement d'une campagne interne pour encourager les agents à se positionner ;
- ÉTAPE 5 : mobilisation du financement adéquat (formation continue, congé de formation professionnelle...) ;
- ÉTAPE 6 : en fonction des premiers retours, intégration de la formation au plan de formation de la collectivité.

Combien ?

La formation est un **droit** qui s'applique à l'ensemble des agents : une enveloppe est **fléchée dans le budget** de votre collectivité. Si celle-ci ne permettait pas de couvrir les frais de la formation en langue occitane, un financement complémentaire devra être envisagé. Comme pour toute formation, des **frais indirects** sont éventuellement à prévoir : cas d'une formation effectuée sur le temps de travail, d'une prise en charge des déplacements ou des autres frais de mission ou du personnel à remplacer pendant les formations (personnel de la petite enfance en particulier : crèches, ATSEM...).

Pour vous accompagner

Dans la Région Nouvelle-Aquitaine*

Informations générales, accompagnement, devis personnalisé, ingénierie pédagogique, programme de formation sur mesure, certification, ressources multimédia :

- **CFPOC Novèla-Aquitània - Centre de formation professionnelle à la langue occitane**
www.cfpoc.com / aquitania@cfpoc.com

Dans la Région Occitanie*

Informations générales, accompagnement, devis personnalisé, ingénierie pédagogique, programme de formation sur mesure, certification, ressources multimédia :

- **CFPO Région Occitanie - Centre de formation professionnelle à la langue occitane**
www.cfpooccitan.org / cfpo@cfpooccitan.org

*Chaque CFPO peut également intervenir, sur demande, hors de la Région en fonction des demandes, des contraintes linguistiques ou des contraintes géographiques.

Ressources

Vous trouverez sur le site de l'Office public de la langue occitane (OPLO) :

- La liste, par Région, des organismes de formations agréés ;
- Des témoignages de **stagiaires** issues des collectivités territoriales ;
- Des exemples de **réalisations** rendues possible grâce aux réalisations d'agents formé.e.s à la langue occitane ;
- Une **liste de collectivités** ayant déjà proposé une formation à leurs agents, avec lesquelles vous pourriez rentrer en contact.



www.ofici-occitan.eu/fr/former-des-agents-a-l-occitan



Gropament d'Interès Public entre :



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



BIEN PLUS QU'UNE LANGUE

www.ofici-occitan.eu



6A

ACTIONS CULTURELLES

Valoriser le patrimoine culturel local

Qu'es aquò ?

Le **patrimoine culturel** est un atout pour les collectivités qui font le choix d'en assurer la préservation et la valorisation : outil de **cohésion sociale** à travers la transmission d'une culture commune, il est aussi un **moteur économique** fort. Collectes ou inventaires, expositions, conférences, créations artistiques... sont autant d'actions permettant de valoriser la diversité du patrimoine occitan tant dans sa dimension **matérielle** (patrimoine écrit, monuments, objets d'art...) qu'**immatérielle** (rituels, savoir-faire, tradition orale...) et de le transmettre au grand public.

Pourquoi ?

Valoriser la singularité du patrimoine occitan peut être envisagé comme un atout pour :

- Permettre l'**accès de tous les publics** aux œuvres, aux documents et aux informations qui les intéressent ;
- Promouvoir la **diversité des expressions culturelles** dans la société actuelle ;
- Permettre aux occitanophones, locuteurs/trices ou apprenant.e.s d'avoir des **pratiques culturelles** en occitan ;
- Capitaliser sur la **valeur économique** de ce patrimoine singulier, dans une logique de développement touristique et d'attractivité du territoire ;
- Répondre à une **attente de la population** : 70% de la population des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie souhaitent développer les pratiques bilingues dans les lieux publics, d'après l'enquête sociolinguistique sur les pratiques et représentations de la langue occitane publiée en 2020 par l'Office public de la langue occitane.

Comment ?

Le **CIRDOC - Institut occitan de cultura**, fort de ses deux labels (Ethnopôle et Collex), accompagne les collectivités, leurs établissements et leurs agents (professionnel.le.s de la culture, du tourisme, de l'éducation...) dans leur projet de valorisation du patrimoine occitan. Le Centre développe notamment un ensemble de supports et d'outils et met à disposition ses compétences en matière d'ingénierie culturelle :

ÉTAPE 1 - **État des lieux** des collections et pratiques culturelles (histoire, patrimoine, documentation, fonds littéraires et patrimoniaux, patrimoines vivants...) ainsi que des ressources humaines et matérielles (acteurs culturels, financements...) du territoire ;

ÉTAPE 2 - **Accompagnement de projet** : aide à la conception et à la mise en œuvre, formation des acteurs, identification des sources de financement disponibles, aide à la communication ;

ÉTAPE 3 - **Mise à disposition** de ressources et de supports (expositions itinérantes, sélections thématiques, prêts d'œuvres et de ressources), le cas échéant, coproductions d'outils et d'actions (événementielles, éducatives, patrimoniales...) spécifiques au territoire concerné.

Combien ?

L'accompagnement du CIRDOC - Institut occitan de cultura est **gratuit pour les collectivités** dans le cadre d'un partenariat avec l'établissement. L'ensemble des supports, expositions itinérantes et outils de médiations proposés par le Centre sont par ailleurs **disponibles à tout moment** pour les adhérent.e.s à l'offre collectivités (tarifs détaillés sur le site).

Pour vous accompagner

Accompagnement technique

Service d'information, expertise documentaire, accompagnement de projets, actions de formation, prêt d'expositions, prêt de salles et de supports de médiation :

- **Centre international de recherche et de documentation occitanes (CIRDOC - Institut culturel de culture)**
www.oc-cultura.eu / secretariat@oc-cultura.eu

Politiques linguistiques

Développement de l'offre d'enseignement, mise en relation avec les opérateurs de terrain, outils de promotion et de valorisation, ressources à destination des élu.e.s et des agents des collectivités :

- **Office public de la langue occitane (OPLO)**
www.ofici-occitan.eu / contact@ofici-occitan.eu

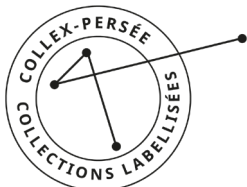
Ressources

Vous trouverez sur le site du CIRDOC (www.oc-cultura.eu) :

- Les **coordonnées** des différents services et agents à votre écoute pour vos différents projets ;
- Des **ressources et outils** à destination des différents services de votre collectivité (culture, éducation, tourisme, développement économique...) : catalogues, supports de médiation, outils d'information ;
- Les modalités d'accès à l'**ensemble des services** proposés sur place ou à distance par ses sites de Béziers (Mediatèca) ou de Pau (Ethnopôle).

Vous trouverez sur le site de l'OPLO (www.ofici-occitan.eu/fr/valoriser-patrimoine-occitan) :

- Des exemples de **projets** portés par les collectivités ;
- Des **témoignages d'élus.e.s** ;
- Des **ressources** pour développer d'autres actions autour de la langue occitane sur votre territoire.



BIEN PLUS QU'UNE LANGUE
www.ofici-occitan.eu

Gropament d'Interès Public entre :





6B

ACTIONS CULTURELLES

Constituer un fonds documentaire

Qu'es aquò ?

La mise en place d'un fonds documentaire en occitan consiste, pour les collectivités, à rassembler et entretenir des **documents de différentes natures** (livres, archives, revues, enregistrements sonores ou audiovisuels, etc.), à les traiter et les **mettre en accès** pour des publics variés : lecteurs/trices, apprenant.e.s, praticien.ne.s, enseignant.e.s ou chercheurs/euses. Le développement ou la création d'une telle offre documentaire pourra faire écho à des **fonds pré-existants**, notamment patrimoniaux (nombreux dans les bibliothèques historiques des territoires de l'espace occitan) et/ou s'inscrire dans une **action globale** de la collectivité pour valoriser l'occitan sur son territoire (ouverture de classes bilingues ou d'écoles immersives, développement d'une entreprise de collecte de la mémoire, etc.).

Pourquoi ?

La constitution et valorisation d'un fonds documentaire en occitan sont autant d'opportunités pour :

- Promouvoir la **langue historique du territoire** et favoriser la pluralité des expressions culturelles ;
- Garantir un **accès à tous les publics** à la création actuelle et au patrimoine liés à la langue et à la culture occitanes ;
- Valoriser et faire connaître les **caractéristiques culturelles** de son territoire auprès des nouveaux/elles résident.e.s ainsi que des acteurs touristiques et économiques ;
- Favoriser **l'essor de pratiques culturelles en occitan**, accessibles à tou.te.s, occitanophones ou non.

Comment ?

Le **CIRDOC - Institut occitan de cultura** conserve une collection publique de référence (labellisée Collection d'excellence), en occitan et relative à l'occitan, riche de plus de 200 000 documents. Fort de son expérience et de ses compétences métiers, le CIRDOC accompagne les collectivités et leurs établissements dans leur projet de constitution et de valorisation d'une offre documentaire autour de la langue et la culture occitanes. Dans le cadre de sa politique de coopération, il propose ainsi différentes actions et services :

ETAPE 1 - **Identification des besoins et des publics** du réseau de lecture publique du territoire ;

ETAPE 2 - **Définition du projet**, de la politique d'acquisition à la valorisation auprès des publics ;

ETAPE 3 - **Aide à l'acquisition** de l'offre documentaire : mise à disposition de ressources et documentations, conseil et aide aux acquisitions, veille sur l'actualité éditoriale ;

ETAPE 4 - **Formation professionnelle** : identification des savoirs et savoir-faire à acquérir, information sur les formations disponibles ou mise en œuvre d'actions ciblées, mise à disposition d'outils techniques et de données documentaires (SIGB, données bibliographiques) ;

ETAPE 5 - **Assistance** : aide au catalogage et à la gestion du fonds documentaire créé.

Combien ?

L'accompagnement du CIRDOC - Institut occitan de cultura est **gratuit pour les collectivités**, dans le cadre d'un partenariat avec l'établissement. L'ensemble des supports, expositions itinérantes et outils de médiations proposés par le Centre sont par ailleurs **disponibles à tout moment** pour les adhérent.e.s à l'offre collectivités (tarifs détaillés sur le site).

Pour vous accompagner

Accompagnement technique

Service d'information, expertise documentaire, accompagnement de projets, actions de formation, prêt d'expositions, prêt de salles et de supports de médiation :

- **Centre international de recherche et de documentation occitanes (CIRDOC - Institut culturel de culture)**
www.oc-cultura.eu / secretariat@oc-cultura.eu

Politiques linguistiques

Développement de l'offre d'enseignement, mise en relation avec les opérateurs de terrain, outils de promotion et de valorisation, ressources à destination des élu.e.s et des agents des collectivités :

- **Office public de la langue occitane (OPLO)**
www.ofici-occitan.eu / contact@ofici-occitan.eu

Ressources

Vous trouverez sur le site du CIRDOC (www.oc-cultura.eu) :

- Les **coordonnées** des différents services et agents à votre écoute pour vos différents projets ;
- Des **ressources et outils** à destination des différents services de votre collectivité (culture, éducation, tourisme, développement économique...) : catalogues, supports de médiation, outils d'information ;
- Les modalités d'accès à l'**ensemble des services** proposés sur place ou à distance par ses sites de Béziers (Mediatèca) ou de Pau (Etnopôle).

Vous trouverez sur le site de l'OPLO (www.ofici-occitan.eu/fr/constituer-fonds-documentaire) :

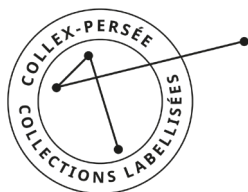
- Des exemples de **projets** portés par les collectivités ;
- Des **témoignages d'élus.e.s** ;
- Des **ressources** pour développer d'autres actions autour de la langue occitane sur votre territoire.



ESCANERIZAM



ESCANERIZAM



BIEN PLUS QU'UNE LANGUE
www.ofici-occitan.eu

Gropament d'Interès Public entre :





6c

ACTIONS CULTURELLES

Intégrer l'occitan dans l'offre culturelle

Qu'es aquò ?

De nombreuses communes, EPCI ou parcs naturels régionaux intègrent désormais la langue et la culture occitanes dans l'**offre culturelle** de leur territoire, proposant ainsi au public des créations, activités ou événements mettant à l'honneur le patrimoine local, matériel comme immatériel, et une culture occitane vivante. Cette démarche peut concerner la **programmation** d'un établissement ou d'un festival, des **partenariats** avec des artistes ou des créatrices et créateurs, ou encore le soutien à des **projets d'éducation artistique** et de **médiation**.

Pourquoi ?

Le développement d'une politique culturelle incluant et valorisant l'occitan est important afin de :

- Promouvoir la **pluralité des expressions culturelles** et faciliter le vivre ensemble à l'échelle du territoire ;
- Prendre en compte les **spécificités historiques et patrimoniales** de son territoire, outils de valorisation et de différenciation des territoires, et les promouvoir notamment auprès des secteurs économiques et touristiques ;
- **Soutenir les scènes artistiques et littéraires locales** et favoriser l'essor de pratiques culturelles en occitan, accessibles à tou.te.s, occitanophones ou non.

Comment ?

Le **CIRDOC - Institut occitan de cultura** accompagne les collectivités et leurs établissements dans leur projet de création ou d'approfondissement d'une politique d'offre culturelle incluant et valorisant l'occitan. Sa politique de coopération propose ainsi une offre graduelle, allant du conseil et du prêt de supports et dispositifs de médiation, jusqu'à la coproduction événementielle pour les partenariats de plus grande ampleur, mobilisant les moyens humains et financiers de l'établissement. Cet accompagnement se déroule selon le modèle suivant :

ETAPE 1 - **Conseil à la programmation** d'événements et d'actions territoriales : mise à disposition de supports et de ressources (Catalogue Tè!, annuaire de la création : Fabrica.occitanica.eu...), conseils et assistance à l'élaboration de la programmation, aide à la structuration de l'événement et à sa pérennisation ;

ETAPE 2 - **Mise à disposition** de supports de médiation et outils de diffusion en direction des publics-cibles, le cas échéant, coproduction de supports ou d'actions événementielles ou éducatives ;

ETAPE 3 - **Formation** de professionnel.le.s et d'élu.e.s à l'action culturelle en domaine occitan ;

ETAPE 4 - Aide à la **promotion** et au développement des publics.

Combien ?

Concernant l'accompagnement du CIRDOC - Institut occitan de cultura, il est **gratuit pour les collectivités** dans le cadre d'un partenariat avec l'établissement. L'ensemble des supports, expositions itinérantes et outils de médiations proposés par le Centre sont par ailleurs **disponibles à tout moment** pour les adhérent.e.s à l'offre collectivités (tarifs détaillés sur le site).

Pour vous accompagner

Accompagnement technique

Service d'information, expertise documentaire, accompagnement de projets, actions de formation, prêt d'expositions, prêt de salles et de supports de médiation :

- **Centre international de recherche et de documentation occitanes (CIRDOC - Institut culturel de culture)**
www.oc-cultura.eu / secretariat@oc-cultura.eu

Politiques linguistiques

Développement de l'offre d'enseignement, mise en relation avec les opérateurs de terrain, outils de promotion et de valorisation, ressources à destination des élu.e.s et des agents des collectivités :

- **Office public de la langue occitane (OPLO)**
www.ofici-occitan.eu / contact@ofici-occitan.eu

Ressources

Vous trouverez sur le site du CIRDOC (www.oc-cultura.eu) :

- Les **coordonnées** des différents services et agents à votre écoute pour vos différents projets ;
- Des **ressources et outils** à destination des différents services de votre collectivité (culture, éducation, tourisme, développement économique...) : catalogues, supports de médiation, outils d'information ;
- Les modalités d'accès à l'**ensemble des services** proposés sur place ou à distance par ses sites de Béziers (Mediatèca) ou de Pau (Etnopôle).

Vous trouverez sur le site de l'OPLO (www.ofici-occitan.eu/fr/integrer-occitan-dans-offre-culturelle) :

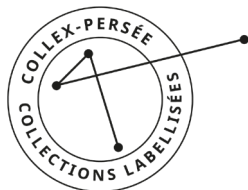
- Des exemples de **projets** portés par les collectivités ;
- Des **témoignages d'élus.e.s** ;
- Des **ressources** pour développer d'autres actions autour de la langue occitane sur votre territoire.



ESCANERIZAM



ESCANERIZAM



BIEN PLUS QU'UNE LANGUE
www.ofici-occitan.eu

Gropament d'Interès Public entre :





Festival Hestiv'Òc à Pau (64)

©DAVID HUSHION / ACCENTS DU SUD

7

Synthèse des actions à coûts constants

Qu'es aquò ?

De très nombreuses **actions en faveur de la langue occitane** sont déployables à l'échelle d'une collectivité **sans que cela n'occasionne de dépenses supplémentaires**. Il suffit souvent de s'appuyer sur les **forces du territoire** : les acteurs de l'enseignement (cursus bilingues, renforcés, calandretas, initiation, option d'occitan au collège...), le tissu associatif (acteurs de la langue et/ou de la culture), la programmation culturelle... Des **acteurs institutionnels** peuvent vous accompagner dans ces démarches.

Actions en termes de gouvernance

- Indentification d'un.e **élu.e** en charge de la culture occitane ;
- Vote d'une **charte** en faveur de la langue occitane dans les collectivités les plus importantes ;
- **Sessions d'information** des agents et élu.e.s des différentes actions inventoriées.

Actions en termes de visibilité de la langue (socialisation)

- Mise en place d'une signalétique bilingue dans les **écoles bilingues** - voir fiches N°1 et N°2 ;
- Demande d'une signalétique bilingue dans les **collèges** (compétence du Conseil département) - voir fiche N°2 ;
- Systématisation de la signalétique bilingue communale ou intercommunale, avec vote en conseil communautaire et/ou municipal, lors d'une **création** ou d'une **réfection** : parcours touristiques, sentiers de randonnées, voies urbaines, bâtiments municipaux et intercommunaux, écoles, etc. - voir fiche N°2 ;
- Annonces d'attente ou de fermeture des **répondeurs téléphoniques** ;
- Présence de la langue occitane dans les **supports de communication** :
 - sites internet : mot de bienvenue, nom des rubriques, encart sur la culture occitane, etc. ;
 - bulletins intercommunaux et/ou communaux : mot de bienvenue, encart, etc. ;
- Présence de la langue occitane dans les **plaquettes touristiques** lors de leur création : mot de bienvenue, noms des rubriques, lexique de base symbolique (planvenguda, adiu, va plan, adishatz/adissiatz), etc. ;
- Encouragement de l'**Office de tourisme** à accentuer la valorisation la diversité linguistique et culturelle comme atout supplémentaire d'attractivité (image d'authenticité et de qualité en écho aux circuits courts) ;
- Intégration de la langue lors des **cérémonies** : baptême civil, mariage, livret de PACS, accueil des nouveaux/nouvelles habitant.e.s, noces de diamant, etc.

Pour vous accompagner

Office public de la langue occitane (OPLO)

Groupement d'intérêt public (GIP) chargé de la politique linguistique et rassemblant la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Occitanie, le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la Culture :

- www.ofici-occitan.eu
- contact@ofici-occitan.eu

Centre international de recherche et de documentation occitanes (CIRDOC - Institut occitan de cultura)

Établissement public de coopération culturelle (EPCC) à vocation nationale et internationale chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine :

- www.oc-cultura.eu
- secretariat@oc-cultura.eu

Congrès permanent de la langue occitane

Organisme interrégional de régulation de la langue occitane rassemblant les institutions et les fédérations historiques occitanes et soutenu par les collectivités et le Ministère de la Culture :

- locongres.org
- info@locongres.org

Ressources

Vous trouverez sur le site de l'Office public de la langue occitane (OPLO) :

- Des **éléments complémentaires** relatifs à chacune des actions listées dans ce document ;
- Des **contacts directs** vers les principaux acteurs institutionnels ;
- Des **exemples de communes ou intercommunalités** dans lesquelles des actions sont déjà engagées.



www.ofici-occitan.eu/fr/actions-couts-constants



Gropament d'Interès Public entre :



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



BIEN PLUS QU'UNE LANGUE www.ofici-occitan.eu

8

Synthèse des actions à coûts non-constants

Qu'es aquò ?

Au-delà des différentes actions présentées dans les fiches précédentes, des projets nécessitant un **engagement volontariste** de la collectivité sont envisageables à différents niveaux. Pour chacune de ces actions, des **acteurs institutionnels** peuvent vous accompagner. La **Région** propose également des financements et une expertise mobilisables dans certaines configurations.

Actions en termes de visibilité de la langue (socialisation)

- Ajout d'une **signalétique bilingue** sur l'ensemble des dispositifs existants (opérateur à mobiliser : Congrès permanent de la langue occitane) :
 - o Ecoles ;
 - o Entrées de commune et/ou d'agglomération ;
 - o Voies urbaines ;
 - o Bâtiments communaux et intercommunaux ;
 - o Parcours touristiques.
- Correction orthographique des **cartes IGN** et **adressage bilingue** (opérateur à mobiliser : Congrès permanent de la langue occitane) ;
- Développement d'**outils touristiques** spécifiques, de type escape game ou jeu de piste (opérateurs à mobiliser : CIRDOC et OPLO) ;
- Proposition de **formation linguistique** des agents intercommunaux et communaux (opérateur à mobiliser pour être orienté : OPLO).

Actions éducatives

- Généralisation de l'**initiation à l'occitan** dans les écoles (opérateur à mobiliser : OPLO, avec des cofinancements possibles du Conseil départemental) ;
- Accompagnement à l'ouverture d'une **calandreta** (opérateur à mobiliser : OPLO) ;
- Equipement d'une école suite à l'ouverture d'un **cursus bilingue** (opérateur à mobiliser : OPLO) ;
- Intégration d'**ateliers de valorisation** de la culture occitane sur le temps périscolaire (opérateur à mobiliser : OPLO).

Actions culturelles

- Intégration de l'offre en langue occitane dans la **programmation culturelle** (opérateur à mobiliser : CIRDOC) ;
- Création d'un événement culturel de type **festival** en lien avec la culture occitane (opérateur à mobiliser : CIRDOC, avec le soutien financier possible de la Région).

Pour vous accompagner

Office public de la langue occitane (OPLO)

Groupement d'intérêt public (GIP) chargé de la politique linguistique et rassemblant la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Occitanie, le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la Culture :

- www.ofici-occitan.eu
- contact@ofici-occitan.eu

Centre international de recherche et de documentation occitanes (CIRDOC - Institut occitan de cultura)

Établissement public de coopération culturelle (EPCC) à vocation nationale et internationale chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine :

- www.oc-cultura.eu
- secretariat@oc-cultura.eu

Congrès permanent de la langue occitane

Organisme interrégional de régulation de la langue occitane rassemblant les institutions et les fédérations historiques occitanes et soutenu par les collectivités et le Ministère de la Culture :

- locongres.org
- info@locongres.org

Ressources

Vous trouverez sur le site de l'Office public de la langue occitane (OPLO) :

- Des **éléments complémentaires** relatifs à chacune des actions listées dans ce document ;
- Des **contacts directs** vers les principaux acteurs institutionnels ;
- Des **exemples de communes ou intercommunalités** dans lesquelles des actions sont déjà engagées.



www.ofici-occitan.eu/fr/actions-couts-non-constants



Gropament d'Interès Public entre :



BIEN PLUS QU'UNE LANGUE www.ofici-occitan.eu